

# TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)

## RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL

N° 10963\*21  
MODELE OBLIGATOIRE  
(Article 287 du C.G.I.)

PÉRIODE DE DÉCLARATION

AOUT 2017

Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période

Accueil du public : horaires d'ouverture sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique «Nous contacter»Adresse du service  
où cette déclaration doit  
être déposée  
au plus tard le24  
SEPTSIE ROUEN EST  
QUAI JEAN MOULIN  
BP 1002  
76037 ROUEN CEDEX 1

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement  
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)SAS ZETA  
36 RUE DE LA FORGE FERET  
76520 BOOS

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Code service	Régime		
760 08 01	3 31170	92	10817	51	651	EM	3311709201081711	
F I R   2   9   8   2   3   1   6   9   5   8   6			0   0   0   1   1   8					
Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)			N° d'identification de l'établissement (SIRET)					

**ATTENTION : Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art. 1693 ter du CGI), celles-ci doivent coher impérativement la case ci-contre** (y compris la société tête de groupe en tant que membre)

0005

**Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration «néant»), veuillez cocher la case droite**

0010

## MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice 3310 NOT)

## PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

Date : 20/09/2017 Signature :

Téléphone : \_\_\_\_\_

Paiement par virement bancaire : Paiement par imputation \* : \* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou auprès de votre service des impôts).

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Somme :

Date :

N° PEC

N° d'opération

## Pénalités

Taux 5 % 9005

Taux % 9006

Taux % 9007

Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre

Date de réception

## CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

Vous pouvez déclarer et payer votre TVA par transfert de fichier ou par internet.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) rubrique « professionnels ».

**A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES**

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services .....	0979	04	Exportations hors UE .....	0032
02	Autres opérations imposables .....	0981	05	Autres opérations non imposables .....	0033
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires..... (article 283-2 du Code général des impôts)	0044	5A	Ventes à distance taxables dans l'Etat membre d'arrivée	0047
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)	0045	06	Livraisons intracommunautaires .....	0034
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage : .....	0031	6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	07	Achats en franchise .....	0037
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040	7A	Ventes de biens ou de prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043
3C	Régularisations ... (Important : cf. notice)	0036	7B	Régularisations ... (Important : cf. notice)	0039

**B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER**

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
<b>Opérations réalisées en France métropolitaine</b>			
08	Taux normal 20 % .....	0207	
09	Taux réduit 5,5 % .....	0105	
9B	Taux réduit 10 % .....	0151	
<b>Opérations réalisées dans les DOM</b>			
10	Taux normal 8,5 % .....	0201	
11	Taux réduit 2,1 % .....	0100	
12	.....		
<b>Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)</b>			
13	Anciens taux .....	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A).....	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser .....		0600
5B	Somme à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro).....		0602
		<b>16 Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)</b>	
		<b>7C Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation</b>	0046
		<b>17 Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires</b>	0035
		<b>18 Dont TVA sur opérations à destination de Monaco</b>	0038

**La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1% déclarées sur l'annexe 3310A.**

TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations .....	0703	
20	Autres biens et services .....	0702	
21	Autre TVA à déduire .....	0059	
	(dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice] .....		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration .....	8001	16 160
2C	Somme à imputer, y compris acompte congés (exprimées en euro).....	0603	
		<b>23 Total TVA déductible (lignes 19 à 2C) .....</b>	16 160
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent <input type="text"/> %		
		<b>24 Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM .....</b> (articles 295-1-5° et 295.A du code général des impôts)	0709

**CRÉDIT**

25	Crédit de TVA (ligne 23 - ligne 16) .....	0705	16 160
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire n° 3519 joint .....	8002	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G.....	8005	0
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA)..... (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	16 160

**TAXE À PAYER**

28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 23) .....		
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A .....	9979	
AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G (lignes 28 + 29).....	9991	0
32	<b>Total à payer (lignes 28 + 29 - AB)</b> (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		

**Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.**

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).